

LE GROUPE MICHEL A ARRÊTÉ LES ANTICOCCIDIENS EN POULET

VACCINATION COCCIDIOSE Depuis le 1^{er} mai le groupe Michel a remplacé l'incorporation des anticoccidiens dans les aliments des poulets par la vaccination des poussins au couvoir.

Appliquée depuis 2009 aux poulets certifiés, la vaccination contre la coccidiose vient d'être étendue aux 400 000 poulets standard que le groupe Michel met en place chaque semaine. Effective depuis le 1^{er} mai, cette décision a été prise après un test réalisé en grandeur nature depuis octobre 2010 avec l'usine Braud d'Ancenis, filiale du groupe. Le vaccin utilisé est le Paracox du laboratoire Intervet. La partie du surcoût facturée aux éleveurs est de 15 euros les 1000 poussins mis en place. En contrepartie, les éleveurs n'auront plus à traiter les coccidioses qui, malgré l'anticoccidien dans

l'aliment, touchaient un pourcentage significatif des lots. L'avantage est aussi certain pour le fabricant d'aliment qui n'aura plus à gérer des aliments supplémentés ou pas en fin d'élevage ou au moment de détassage. Quant à l'abattoir, en supprimant l'anticoccidien alimentaire, il gagnera en souplesse pour anticiper l'abattage des lots performants.

EFFET POSITIF APRÈS PLUSIEURS LOTS

Comparativement aux poulets label ou certifiés, « du fait de la plus forte densité et de la claustration, le challenge en coccidies sauvages est beaucoup plus important en produc-

tion standard, » souligne Alain Riggi, vétérinaire d'Intervet. « L'effet n'est réellement visible qu'après plusieurs lots consécutifs. »

Le test l'a d'ailleurs montré. Sur le premier lot vacciné, les performances ont baissé, mais elles remontent à partir du lot suivant pour redevenir normales voire supérieures au troisième. Six élevages sensibles aux coccidioses ont été suivis, avec des mesures d'excrétions d'ocystes et de scores lésionnels. Au fur et à mesure des semaines, les bâtiments sont de moins en moins chargés en coccidies sauvages, les excré-

tions diminuent, les scores lésionnels d'abord élevés baissent considérablement. « Le cap difficile des trois semaines est aussi effacé » ajoute Alain Riggi. Avant de passer au premier lot standard vacciné, Intervet conseille de renforcer la désinfection des sols pour diminuer la pression en coccidies sauvages. Ensuite, une désinfection normale est suffisante. Dernier conseil : il faut éviter de traiter les lots vaccinés aux sulfamides, les souches atténuées de coccidies y étant sensibles, ainsi qu'aux anticoccidiens comme l'amprolium et le toltrazuril. ■ P. L. D.

Doux cherche 200 000 m²

« Les marchés export sont dynamiques. Ils ont accepté les hausses de prix liées au renchérissement des matières premières », constate Pascal Le Floch, responsable amont du groupe en France. Pour répondre à la croissance de la demande mondiale de poulet, Doux a réorganisé ses usines. En janvier, l'abattoir de Châteaulin, dans le Finistère, est passé de 375 000 à 500 000 poulets par jour. En juin, l'abattoir de Chantonay, en Vendée, devrait tuer 260 000 poulets par jour. Pour les fournir et compenser l'érosion du parc, le groupe souhaite trouver 200 000 m² supplémentaires. En 2007, il a dégagé une enveloppe de 2 millions d'euros qui vont à des aides à la construction de

bâtiments (25 €/t pendant 5 ans) et à la reprise de bâtiments (15 €/t pendant 5 ans). Des aides ponctuelles ont été proposées pour la brumisation haute pression (sur 2008-2010), les assiettes d'alimentation (2010-2011) et les pesons à transmission automatique. En Pays de la Loire, ce plan commence à porter ses fruits. Six bâtiments ont été construits depuis un an (8 800 m²), dix sont prévus d'ici fin 2011 (15 000 m²) et treize projets sont à l'étude à échéance 2012 (25 000 m²). « Nous recherchons des éleveurs en création ou extension d'élevage, indique Pascal le Floch. Et nous sommes favorables à l'agrandissement des structures pour permettre la spécialisation et la professionnalisation des élevages. » ■ V. B.

Unités d'élevage avicole

Ponte batteries

Un investissement durable !

Poulets de chair

Ponte alternative plein-air

SERUPA

SERUPA S.A.S.
B.P. 49 • Route de Rennes • 22230 MERDRIGNAC
Tél. (33) 02 96 67 43 50 • www.serupa-fr

XD Communication